

DÉLIBÉRATION N° 019 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 17 mai 2024

Date de convocation : le 25 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé : COUDERT Loïc

Procuration : Aucune

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

Objet : SUBVENTION POUR LA CLASSE VERTE CM1-CM2 DU RPI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Monsieur Morand, Directeur de l'École de Sadroc (RPI Sadroc, Saint-Bonnet, Saint-Pardoux-L'Ortigier) d'aide au financement d'une classe découverte concernant les élèves de CM1 et CM2 qui se déroulera à Saint-Priest-de-Gimel du 17 au 19 juin 2024.

7 élèves domiciliés sur notre commune sont concernés, elle propose le versement d'une participation de 60€ par enfant, soit 420 € qui seront virés au compte de l'Association : USEP Sadroc.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité:

- ✓ Le versement d'une subvention de 420 € à l'Association : USEP Sadroc pour cette Classe Verte.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 17 mai 2024

Le Maire, Martine DUMONT



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : Publié le 18 mai 2024